

Décision

Générale

colonial

Décision n° 396 nommant M. Perianayagassamy, chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité

n° 396

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date de publication
3 avril 1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—M. Perianayagassamy (Lour-des-Rock-Pierre), chef de bureau de 1er classe des secrétariats généraux, est nommé chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité en remplacement de M. Martel, partant en congé. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er avril 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.